

Diagramme de processus – Cadre de tarification par niveau touchant les sorties de marché

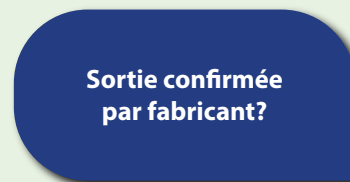
Étape 1 : Enclenchement

Les fabricants de produits génériques ou l'APP peuvent présenter un avis de sortie du marché de l'APP indiquant un changement d'état dans la base de données de Santé Canada survenu le 1^{er} avril 2018 ou après.



Étape 2 : Formulaire de confirmation

L'APP envoie au fabricant du DIN/NPN sortant du marché un formulaire confirmant que le fabricant n'a aucune intention de ré-intégrer le marché canadien et donnant d'autres précisions pertinentes.

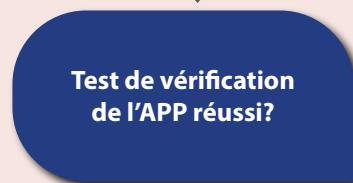


Étape 3 : Évaluation de l'APP

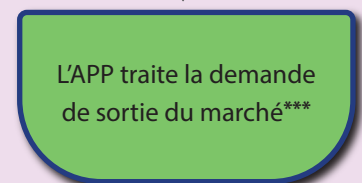
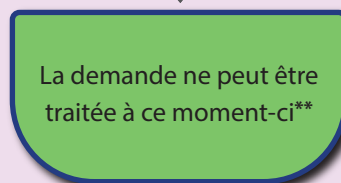
S'applique à la période de 6 mois ayant mené à la demande de sortie de marché :

Ventes < seuil de la catégorie générique*

- 0,5 % à 2 % du volume courant de la catégorie selon l'historique des parts de marché



Étape 4 : Statut de la demande de sortie du marché



* Catégorie générique : produits ayant mêmes ingrédients actifs, forces et produits de marque de référence.

** Le demandeur peut représenter une demande. La confirmation de l'étape 2 n'est pas nécessairement requise si une nouvelle demande est présentée pour les fabricants confirmés («non» à l'étape 3).

*** L'APP traitera la demande de sortie du marché et recommandera la radiation du ou des DIN/NPN concernés à toutes les collectivités publiques.